

-----  
SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'INDUSTRIE

-----  
CABINET

-----  
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE  
ET DE LA TECHNOLOGIE

N° 060 /METFPI/SEI/CAB/INPIT

Lomé.....

**LE SECRETAIRE D'ETAT**

A

Monsieur le Directeur Général  
de l'Organisation Mondiale de  
la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Genève (Suisse)

**Objet** : *Propositions du Togo*

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à vos courriers référencés C.90-93 du 15 décembre 2015, relatifs à la conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et leur enregistrement international,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les propositions de notre pays sur les questions que le groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne avait indiquées comme étant en suspens :

**Concernant la question n°1 relative à l'introduction éventuelle de taxe de maintien en vigueur,**

Le Togo en tant que pays en développement n'est pas favorable pour l'introduction d'une telle taxe qui viendrait alourdir les charges des déposants.

**Pour la question n°4 traitant de l'introduction des taxes individuelles,**

Le Togo est favorable à la variante B, qui est plus souple pour les déposants issus des pays en développement parties à l'Arrangement de Lisbonne.

**Enfin sur les questions relatives, entre autres aux aires géographiques d'origines transfrontalières, aux garanties à l'égard des droits antérieurs aux marques et à la qualité du déposant, etc...**

Le Togo n'a pas d'objection à faire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



**Assogba Komi OHOUKOH**